Colloque

LES SYSTÈMES ALLEMAND ET FRANÇAIS DE RELATIONS SOCIALES FACE À LA DÉRÉGULATION EUROPÉENNE DES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Maison Heinrich Heine, Cité Internationale Universitaire de Paris
les 21 et 22 juin 2010

Responsables scientifiques :

René LASSERRE, Directeur du Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne Contemporaine (CIRAC), Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise,
Henrik UTERWEDDE, Directeur adjoint de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg (DFI).

Dernier volet du projet de formation-recherche sur le thème « *Relations professionnelles et régulation sociale dans les services d'intérêt général. Comparaison France-Allemagne* », mené conjointement par le CIRAC et l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg sur la période 2008-2010 avec le soutien du CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne, Paris) et de l'Université de Cergy-Pontoise (Civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales, CICC), ce colloque organisé en coopération avec la Maison Heinrich Heine portera sur l'évolution des relations professionnelles et des conditions d'emploi dans les anciens services publics à l'échelle franco-allemande, puis européenne. Il s'adresse aux représentants des partenaires sociaux, à des experts de la thématique traitée et sera ouvert aux étudiants de niveau Master et doctorants intéressés.

Axée autour des services d'intérêt économique général (SIEG) tels que les services de réseau (secteur postal, télécommunications, transports ferroviaires et énergie) et les services locaux (approvisionnement en eau et traitement des déchets), la rencontre approfondira dans un premier temps la réflexion engagée lors de deux journées d'étude franco-allemandes, consacrées respectivement à *la mutation du paysage syndical et des modes de régulation sociale dans les secteurs à concurrence régulée*, puis au *management du personnel* et à *l'évolution des conditions statutaires dans le cadre du processus européen de libéralisation des services d'intérêt général* (comptes rendus disponibles sur le site du CIRAC : www.cirac.u-cergy.fr/debats.php). Une analyse plurinationale et communautaire élargira ensuite la sphère du débat.

Les contributions présentées dans le cadre du projet feront l'objet d'une publication.

Problématique

L'internationalisation des marchés, les évolutions technologiques et les thèses néolibérales des années 1980-1990 ont remis en question la structure monopolistique des entreprises de service public à caractère industriel et commercial. En France comme en Allemagne, la plupart des SIEG fournis par des grandes entreprises de réseau (soumises au droit européen de la concurrence) ont fait l'objet de mesures communautaires sectorielles en vue de leur libéralisation. Toutefois, *via* une ouverture progressive des marchés, l'UE vise à protéger l'intérêt général à travers

notamment la notion de service universel caractérisé par un service minimum donné, de qualité, accessible à tous à un prix abordable.

Souvent accompagné de privatisations partielles ou totales des opérateurs « historiques », le processus de libéralisation a bouleversé, de part et d'autre du Rhin, les modèles de gestion monopolistiques nationaux institués au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En France, on assiste à deux types d'évolution selon les secteurs : tandis que la libéralisation de l'énergie et des télécommunications s'inscrit dans une démarche de privatisation amorcée dans la seconde moitié des années 1980 et poursuivie après 1993, le secteur postal et les transports ferroviaires se rattachent aujourd'hui à des entreprises 100% publiques, dont certains segments d'activité (lettre de moins de 50g, transport régional de voyageurs) répondent encore à une logique de monopole. Cette distinction exclut cependant les domaines de l'eau et de l'assainissement, relevant bien souvent et de longue date d'une gestion de l'autorité publique déléguée à une entreprise privée. En Allemagne, à la suite de l'adoption de directives européennes pour la constitution d'un marché commun des services, les entreprises de services d'intérêt général ont successivement fait l'objet de privatisations (partielles ou totales) et d'entrées en bourse (effectives ou souhaitées, comme dans le cas de la Deutsche Bahn). La libéralisation de ces secteurs dissimule néanmoins la prorogation partielle de monopoles, notamment dans l'accès aux réseaux de télécommunications, où Deutsche Telekom AG est encore en situation de quasi-monopole, et dans le marché de la lettre, où Deutsche Post AG bénéficie d'une exonération de la TVA et où un salaire minimum légal, allant jusqu'à 9,80€ de l'heure, est appliqué depuis le 1er janvier 2008 à l'ensemble du secteur.

Quoi qu'il en soit, l'introduction de la concurrence au sein de marchés désormais internationalisés, les exigences de performance et les nouvelles attentes des clients ont encouragé le passage d'une gestion statutaire à une gestion managériale, venant ainsi modifier les mécanismes de régulation sociale, jusqu'à présent relativement homogènes dans ces secteurs. En Allemagne, les syndicats catégoriels ont pris le pas sur les organisations traditionnelles de branche, le dialogue social étant désormais transféré au niveau de l'entreprise. Le fractionnement syndical ainsi observé se révèle également patent de ce côté-ci du Rhin, où la différenciation par activité qui s'opère au sein des entreprises de service public est assortie d'une redéfinition de l'organisation et d'une accentuation du rôle de l'échelon local, sur lequel les syndicats perdent une certaine capacité d'influence.

Objectifs du colloque

Dans un premier temps, la manifestation permettra de compléter les analyses sectorielles menées jusqu'à présent dans le cadre du projet. A l'aide d'études de cas françaises et allemandes, la première matinée abordera ainsi l'évolution de la régulation sociale et des conditions d'emploi au regard de la stratégie globale de libéralisation des secteurs concernés.

L'analyse binationale servira de point de départ à une interrogation sur les enjeux de la déréglementation et de la libéralisation du marché intérieur européen qui fera appel à des éclairages tirés d'autres pays membres de l'Union européenne. Dès lors, la suite du colloque viendra conclure le projet dans une perspective plurinationale : aux analyses des différents pays succèdera l'approche communautaire, abordée notamment sous l'angle des instances européennes syndicales et patronales.

Les systèmes allemand et français de relations sociales face à la dérégulation européenne des services d'intérêt général

Colloque des 21 et 22 juin 2010

Programme

Jour 1 :

9h30 – 10h15	Introduction *René Lasserre, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, Directeur du CIRAC* *Henrik Uterwedde, Directeur adjoint de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg (DFI)*
10h15 – 12h45	Relations sociales et gestion des ressources humaines en France et en Allemagne : études de cas
10h15 – 11h00	* Régulation sociale et conditions d'emploi dans le secteur de l'électricité outre-Rhin *Heinz-J. Bontrup, Professeur à la* Fachhochschule *de Gelsenkirchen, Département de droit économique*
	(Pause : 11h00 – 11h15)
11h15 – 12h00	* Les relations professionnelles et la gestion des ressources humaines au sein de GDF SUEZ *Bernard Parmantier, Directeur des relations sociales, GDF SUEZ*
12h00 – 12h45	* Les relations professionnelles et la gestion des ressources humaines au sein de Deutsche Bahn AG *Christophe Gardavaud, Responsable de la stratégie réglementaire Europe, Deutsche Bahn AG*
12h45 – 14h30	Déjeuner libre
14h30 – 17h00	Conséquences sociales des processus de libéralisation : autres cas européens
14h30 – 15h15	* Libéralisation, politique tarifaire et gestion des ressources humaines en Grande-Bretagne *Richard Pond, Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP)*
15h15 – 16h00	* Libéralisation, politique tarifaire et gestion des ressources humaines en Autriche *Christoph Hermann, Chargé de recherches, Centre de recherche sur le marché du travail (FORBA), Vienne*
	(Pause : 16h00 – 16h15)
16h15 – 17h00	* Libéralisation, politique tarifaire et gestion des ressources humaines en Suède *Monica Andersson Bäck, Chargée de recherches au Département de sciences du travail, Université de Göteborg*

Jour 2 :

9h30 – 13h00	Les enjeux sociaux de la dérégulation des services publics marchands à l'échelle communautaire
9h30 – 10h30	* Les évolutions syndicales dans les services d'intérêt général *Richard Pond, Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP)*
	(Pause : 10h30 – 10h45)
10h45 – 11h45	* Quels défis pour les représentants patronaux ? *Pierre Bauby, Conseiller du Secrétariat général du Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP) sur les « Services d'intérêt général »*
11h45 – 12h45	* La politique de libéralisation des SIEG à l'échelle communautaire *Jean-Claude Boual, Animateur du Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (Celsig)*
12h45 – 13h00	Conclusion *René Lasserre, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, Directeur du CIRAC* *Henrik Uterwedde, Directeur adjoint de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg (DFI)*

Langues pratiquées : allemand, français, anglais.
Les interventions et débats feront l'objet d'une traduction simultanée.

Lieu de la manifestation :
Maison Heinrich Heine, Cité Internationale Universitaire de Paris, 27C bd Jourdan, 75014 Paris

CIRAC – Université de Cergy-Pontoise – 33, Bd. du Port – F 95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. : (00 33 1) 34 25 67 00 – Fax : (00 33 1) 34 25 67 01 – E-mail : cirac@ml.u-cergy.fr